

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès

COPIE

Décret n° 2018 - 457 du 15 décembre 2018  
portant nomination du vice-président de la Cour constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi organique n° 28-2018 du 7 août 2018 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ;  
Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018 - 452 du 14 décembre 2018 portant nomination des membres de la Cour constitutionnelle .

DECRETE :

Article premier : Monsieur Pierre PASSI est nommé vice-président de la Cour constitutionnelle.

Article 2 : Monsieur Pierre PASSI percevra le traitement fonctionnel prévu par les textes en vigueur.

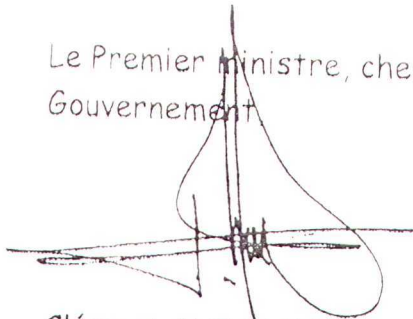
Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Pierre PASSI, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2018 - 457

Fait à Brazzaville, le 15 décembre 2018

Par le Président de la République,

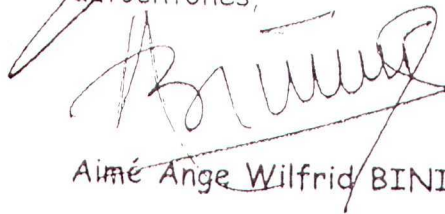
Le Premier ministre, chef du  
Gouvernement



Clément MOUAMBA. -

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Le ministre de la justice et des droits  
humains et de la promotion des peuples  
autochtones,



Aimé Ange Wilfrid BININGA. -

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO. -